



**Empower**  
**Nantes**

## CONVENTION DE PARTENARIAT 2019/2020

### Entre les soussignés

**EmpowerNantes**, Association loi 1901, constituée et déclarée auprès de la Sous-Préfecture de Loire-Atlantique sous le numéro W442015031 le 29 janvier 2015, située 1 rue André Gide - 44300 Nantes, représentée par **Noémie NAULEAU**, en sa qualité de Présidente, dûment habilité à l'effet des présentes, Ci-après désignée « EmpowerNantes »

**D'une part,**

**Collège Aristide Briand**, EPLE, dont le siège social est situé 19 rue Louis Blanc – 44200 Nantes, représentée par **Frédéric DIBON** en sa qualité de Principal dûment habilité à l'effet des présentes. Ci-après désignée « collège Aristide Briand »

**D'autre part.**

---

### IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

1°/ EmpowerNantes a pour mission de faciliter l'engagement bénévole et de soutenir les actions de solidarités locales dans le champ de la solidarité et de l'environnement. Elle développe deux grands projets :

- **Benenova Nantes** : Il s'agit d'actions de bénévolat à la Carte
- **Solingua** : Il s'agit de traduction de documents ou de rdv d'interprétariat non professionnels

2°/ Le collège Aristide Briand a pour mission de mettre en œuvre la politique d'éducation nationale selon les orientations fixées par le ministère qui en a la charge.

3°/ EmpowerNantes et le collège Aristide Briand ont décidé de conclure un partenariat afin de faciliter le dialogue avec les parents d'élèves non francophones. Le collège Aristide Briand est l'initiateur et l'organisateur de l'action et EmpowerNantes a pour mission de mobiliser des bénévoles ponctuels en communiquant l'information et en les accompagnant sur les actions. Elle ne peut garantir la mobilisation de bénévoles sur chaque action.

### Cadre général des actions :

- Durée de 1 à 4h
- l'engagement des bénévoles d'EmpowerNantes est ponctuel
- temps d'accueil et débriefing avec le partenaire pour présenter la structure, la mission des bénévoles
- présence du partenaire pendant l'action (salarié, stagiaire, bénévole régulier ou Service civique) et d'un référent EmpowerNantes
- interventions calibrées en fonction du nombre de bénévoles (répartition des tâches, du matériel, etc.)
- interventions avec un impact immédiat, visible et compréhensible
- Le partenaire met à disposition des bénévoles d'EmpowerNantes le matériel et l'espace nécessaires
- Nombre d'actions illimité dans la mesure des capacités du partenaire à encadrer, mobiliser, coordonner et communiquer
- Soutien actif du coordinateur référent d'EmpowerNantes pour définir et calibrer les actions, débriefing après chaque action et en évaluer la réussite

## **Spécificités des actions Solingua et Benenova Nantes :**

### **Pour Solingua :**

- Intervention possible à partir d'1 bénévole
- Pas d'intervention dont la qualité de la traduction ou de l'interprétariat (syntaxe, orthographe, contresens) entraînerait des responsabilités trop importantes dans la vie des bénéficiaires (notamment dans les domaines du médical, financier, juridique)
- une attention particulière et un accompagnement seront faits lors des premières rencontres entre un nouveau bénévole et le collège Aristide Briand. Par la suite, le bénévole pourra se rendre aux rdv en toute autonomie, sous réserve de la validation de l'équipe d'EmpowerNantes.
- Les actions sont communiquées à EmpowerNantes 10 jours avant et deux semaines au moins lorsqu'il s'agit d'une nouvelle langue.
- Un référent bénévole, salarié ou volontaire, est présent sur les premières actions avec un nouveau partenaire. Un référent accompagne également les bénévoles sur leurs premières actions ou dès que jugé nécessaire par EmpowerNantes ou à la demande du bénévole ou du partenaire.

### **Pour Benenova Nantes :**

- Intervention possible à partir de 3 bénévoles pour Benenova Nantes
- Pas de compétences demandées pour les actions Benenova Nantes
- Un référent bénévole ou salarié est présent sur chaque action : le Supernova
- Les actions sont communiquées à EmpowerNantes 5 semaines avant

### **Changements de dates, annulation :**

- Les changements peuvent être effectués par chacun des deux signataires de cette convention.
- Si la date est modifiée moins de 2 semaines avant le déroulement de l'action, l'annulation est possible
- S'il y a annulation d'une action par l'un des partenaires, le co-signataire doit être informé le plus tôt possible afin de prévenir les personnes impactées (mauvaise météo, public, absence de référent, manque de bénévoles...)

### **Interlocuteurs privilégiés :**

- A EmpowerNantes, il s'agit de Léa Orain pour le projet Solingua et Nicolas Rabu pour le projet Benenova Nantes. Leurs coordonnées sont les suivantes: 09.82.42.80.24, [lea@empowernantes.fr](mailto:lea@empowernantes.fr), [nicolas@empowernantes.fr](mailto:nicolas@empowernantes.fr)
- Au collège Aristide Briand, il s'agit d'Elise Estupinán ; ses coordonnées sont les suivantes : [elise.estupinan@ac-nantes.fr](mailto:elise.estupinan@ac-nantes.fr), 02.40.35.05.50.

Les référents sont responsables du bon déroulement du partenariat et des relations entre les deux structures.

### **Assurance :**

L'association EmpowerNantes a souscrit un contrat « Multigaranties Activités Sociales » auprès de la MAIF sous le numéro 151 87 002, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux bénévoles qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

La responsabilité d'EmpowerNantes est limitée au soutien apporté au collège Aristide Briand dans les conditions définies dans cette convention. Le collège Aristide Briand conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation de l'action ainsi que de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

### **Cotisation et durée de la convention :**

Le collège Aristide Briand règlera une cotisation à EmpowerNantes afin de contribuer aux frais de fonctionnement d'EmpowerNantes et à la bonne exécution de sa mission.

La convention est conclue pour l'année scolaire 2019/2020.

Le montant de la cotisation est défini selon le budget annuel de la structure partenaire.

<b>Budget annuel de la structure partenaire (selon dernier rapport annuel)</b>	<b>Cotisation annuelle (arrondi à la baisse)</b>
< 50 000 €	74 €, soit 6,1 € par mois

Entre 50 000 et 500 000 €	150 €, soit 12,5 € par mois
Entre 500 000 € et 1 Million €	224 €, soit 18,6 € par mois
Entre 1 Million € et 3 Millions €	300 €, soit 25 € par mois
> 3 Millions €	500 €, soit 41,6 € par mois

Le règlement de cette cotisation se fait sur le site HelloAsso par virement ou CB : <https://www.helloasso.com/associations/empowernantes/paiements/cotisations-2019-a-empowernantes>  
Ou encore par chèque à l'ordre de "EmpowerNantes" au 1 rue André Gide, 44300 Nantes.  
Compte tenu de son budget annuel, le montant de la cotisation du collège Aristide Briand est de 150 Euros.

### **Communication :**

Les co-signataires acceptent d'être cités ou de voir apparaître leur logo et noms dans leurs publications respectives. Si des conditions particulières concernant le droit à l'image sont imposées avant, pendant ou après l'action, les deux partenaires s'engagent à les respecter.

### **Rupture de la convention :**

- la convention pourra être révisée à tout moment à la demande de l'un des co-signataires et donnera lieu à un avenant signé par les deux parties.
- si la convention n'a pu aboutir au 31 décembre 2019, elle pourra être prolongée par un avenant signé par les deux parties
- elle sera résiliée automatiquement si l'un des co-signataires se retrouvait dans l'impossibilité de poursuivre la convention, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités.
- le non respect des dispositions de la convention par l'un des co-signataires fera l'objet d'une concertation et pourra de plein droit entraîner la résiliation de la convention par l'autre partie dès réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
- en cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation de la convention ; les co-signataires s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable. Si le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Nantes.

La présente Convention est régie par le droit français.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Nantes, le .....

**Noémie NAULEAU**  
Présidente d'EmpowerNantes

**Frédéric DIBON**  
Principal – collège Aristide Briand